

Règlement d'ordre intérieur de l'espace « Multimédia »

Cet espace multimédia est ouvert à tous. Il permet la consultation Internet ainsi que la consultation des cédéroms documentaires. L'utilisateur doit veiller par son comportement dans la bibliothèque à respecter l'ambiance de travail de ce lieu et à ne pas entraver la réflexion et la recherche des autres usagers.

1. **Situation** : au siège de la Bibliothèque communale, rue du Vivier.

2. Heures d'ouverture aux lecteurs individuels :

Mardi : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mercredi : de 14h00 à 19h00

Jeudi : de 13h00 à 16h00

Vendredi : de 17 h00 à 19h00

Samedi : de 13h00 à 17h00.

3. Conditions d'utilisation :

3.1. Les ordinateurs de l'espace « multimédia » sont accessibles à toute personne inscrite ou non à la bibliothèque, durant les heures d'ouverture au public.

3.2. L'accès aux ordinateurs se fait uniquement sur réservation et sur dépôt, préalablement à toute consultation, d'une pièce d'identité.

3.3. L'espace « multimédia » n'étant ni un atelier, ni un club informatique, seuls sont permis :

- # La consultation d'Internet (en ce compris la messagerie électronique) ;
- # La consultation de cédéroms de la bibliothèque ;
- # Le chargement ou le déchargement de résultats sur disquettes acquises à la bibliothèque le jour-même ;
- # L'impression de résultats (payable à la bibliothèque au prorata du nombre et du type de pages imprimées)

Toute autre utilisation des ordinateurs est prohibée. Sont notamment interdits : l'utilisation de disquettes, CR, cédéroms, DVD ou DVD ROM extérieurs à la bibliothèque ainsi que tout accès au système d'exploitation des ordinateurs. Tout manquement sera sanctionné par une interdiction d'accès aux ordinateurs. En cas de dégradations importantes, des poursuites en justice pourront être engagées.

3.4. La consultation est organisée par plages horaires d'une heure débutant à l'heure précise.

3.5. La durée de consultation est limitée à une heure maximum par jour, avec un maximum de deux heures par semaine.

3.6. En cas d'arrivée tardive, la plage horaire est amputée de la durée du retard.

3.7. Tout poste réservé non occupé dans le quart d'heure suivant le début de la plage horaire fixée pourra, suivant la demande, être réattribué à un autre utilisateur.

3.8. La Commune décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques. Si de tels problèmes provoquent une impossibilité d'accès à une durée inférieure à ½ heure durant la plage horaire réservée, le report du rendez-vous se fera en accord avec l'utilisateur.

4. Réservations.

4.1. Les réservations sont nominatives et incessibles.

4.2. Chaque utilisateur ne peut bénéficier que d'une réservation en cours.

4.3. Les réservations sont acceptées dans l'ordre de leur réception et dans la mesure des disponibilités matérielles et « logicielles ».

4.4. Les réservations sont clôturées 24 heures ouvrables avant la séance concernée.

4.5. Les réservations téléphoniques sont acceptées durant les heures d'ouverture de l'espace « multimédia » (Tél. 084 37 95 03)

5. Tarifs.

5.1. Consultation d'Internet : 1 EUR par heure (Attention : une heure de connexion équivaut à une heure passée devant l'écran !!!). Gratuit pour les demandeurs d'emploi, les minimexés, les chômeurs complets et les étudiants.

5.2. Impression : 0,12 EUR pour une feuille A4 en noir et blanc.
Photocopie en noir et blanc : 0,12 EUR par feuille.

5.3. Disquette : 0,50 EUR / pièce.

5.4. Désistement : les désistements dont l'utilisateur n'a pas informé la Bibliothèque seront taxés de 1 EUR lors de la consultation effective suivante.